
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 décembre 2017

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, GARNIER Michel, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, DAUDE Roger, BALMOT Michel, MICHELET Jean-Pierre, Mme MARTIN Lise.

Excusé : M. MICHEL Raymond

Secrétaire de séance : M. Alain LOUCHE

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Modification des statuts de la communauté du SMHVC

Vu l'arrêté inter-préfectoral de décembre 2017 portant sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles,

Vu les statuts modifiés du SMHVC et en application des articles L.5211-17 et L.5211-2 du CGCT,

Le conseil municipal :

- Approuve les modifications statutaires votées par le conseil syndical du SMHVC le 12 décembre 2017 portant notamment sur l'article 2, 3, 4, 7, 8 et 9
- Prend acte des changements,
- Charge le M. le Maire d'informer le SMHVC de cette décision.

Une délibération est prise à l'unanimité.

Les contrats territoriaux

Une nouvelle phase débute en 2018 avec la signature de nouveaux contrats territoriaux 2018-2019-2020.

Sont inscrits :

- Aménagement du local sous la terrasse,
- Réfection des toitures de La Cure,
- Enfouissement des réseaux à Prades et La Roque,

Indemnités de la perceptrice

Le conseil décide par délibération d'appliquer le taux d'indemnité de 100% soit un montant net de 276.84 €.

Transports scolaires 2016-2017

Par délibération du 17 juin 2016, le Conseil départemental de la Lozère a adopté le règlement départemental des transports scolaires pour l'année 2016-2017.

Pour l'année scolaire 2016/2017, le coût moyen annuel du transport d'un élève de primaire s'est élevé à 1955.00 €. La participation par élève est donc de 391.00 € par an alors qu'elle était de 390.00 € pour l'année 2015/2016.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité par délibération la proposition du conseil général de la Lozère. Pour notre commune le montant total de la participation (7 élèves concernés) est de 2737.00€.

Décision modificative au budget Eau

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		0.01
2188	Autres immobilisations corporelles		-0.01
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition par délibération.

Acquisition de terrains

M. le Maire propose d'acquérir les terrains appartenant à la famille Michelet suite à la précédente décision du conseil municipal de mandater l'EPF LR pour porter le projet de l'achat de la maison appartenant à cette famille.

Une délibération est prise à l'unanimité (JP Michelet ne prend pas part au vote) pour acheter ces terrains et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.